

Decision du Directeur General portant nomination des membres de la commission Thematique interfiliere bioeconomie

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER,

- Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L. 621-1 à L. 621-14 et D. 621-1 à D. 621-27
- Vu le Décret n° 2019-519 du 24 mai 2019 relatif à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer)
- Vu l'arrêté du 19 août 2019 portant création et composition de la commission thématique interfilières « bioéconomie » au sein de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer)

DÉCIDE:

Article unique: Composition

Sont nommés membres de la commission thématique interfilières « bioéconomie» :

Représentants de la production agricole	
Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA)	Olivier DAUGER Thierry COUE
Jeunes Agriculteurs (JA)	Pierre MEYER
Coordination Rurale (CR)	Laurent LHEURE
Représentant de la production du secteur de la pêche et de l'aquaculture	
Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM)	Marc GHIGLIA
Représentants des conseils spécialisés de l'Établissement, proposées par ces conseils : deux pour le conseil spécialisé « productions végétales spéciales » et un pour les autres conseils spécialisés	
CS Productions Végétales Spéciales	Catherine MULLER
CS Productions Végétales Spéciales	Jean-Marc GIROUX
CS Grandes Cultures	Cyril COGNIARD
CS Viandes Blanches	Philippe JUVEN
CS Ruminants	Hervé FUMERY
CS Fruits et Légumes	Jean-Bernard BONDUELLE
CS Vin et Cidre	Hubert BURNEREAU
CS Pêche et Aquaculture	Philippe LE GAL

Représentants des instituts techniques agricoles, instituts techniques agro-industriels et centres techniques industriels ou	
associations de ces structures	
Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA)	Gérard DEROUBAIX
Instituts Techniques Agricoles (ACTA)	Corinne BITAUD
Instituts techniques de l'agro-alimentaire (ACTIA)	Didier MAJOU
Représentant des chambres d'agriculture	
Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)	Jean-Marc RENAUDEAU
Représentant le secteur coopératif	
La Coopération Agricole	Bertrand MAGNIEN
Représentant le secteur de l'industrie agro-alimentaire	
Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA)	Diane DORE
Représentants les pôles de compétitivité actifs en matière de bioéconomie	
Pôle XYLOFUTUR	Marc VINCENT
Pôle IAR	Antoine PEETERS
Pôle Aquimer	Angeline PIGNON
Pôle Qualitropic	Jérôme VUILLEMIN
Représentants les interprofessions reconnues	
Interprofession Bétail et Viande - INTERBEV	Marc PAGES
Interprofession nationale de la filière Forêt Bois (France Bois Forêt)	Michel DRUILHE
Interprofession des huiles et protéines végétales (Terres Univia)	Nicolas DELAYE
Interprofession InterChanvre	Nathalie FICHAUX
Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre (AIBS)	Rémi AUBRY
Interprofession des céréales (Intercéréales)	Arnaud RONDEAU
Représentants des associations ou fédérations spécialisées en bioénergies, biomolécules, biomatériaux	
Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France (AAMF)	Françis CLAUDEPIERRE
Syndicat des Énergies Renouvelables (SER)	Johanna FLAJOLLET-MILLAN
Association Chimie Du Végétal (ACDV)	Mariane FLAMARY
Syndicat National des Producteurs d'Alcool Agricole (SNPAA)	Jérôme BIGNON
Syndicat français des producteurs de biodiesel (ESTERIFRANCE)	Kristell GUIZOUARN
Représentants des Etablissements publics	
Institut national de la recherche agronomique (INRA)	Monique AXELOS
Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (Ifremer)	Fabienne DAURES
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	Jérôme MOUSSET

Le président du comité scientifique et technique de l'observatoire national des ressources en biomasse	Paul COLONNA
Représentant la région des Hauts de France	Agathe OLIVIERA
Représentant la région Grand Est	Philippe MANGIN

La durée du mandat des membres est de 5 ans à compter du 20 novembre 2019, date d'installation de la CTI Bioeconomie.

Cette décision annule et remplace la décision du 04 NOVEMBRE 2019.

Fait à Montreuil, le 23 janvier 2020

La Directrice générale de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer

Christine AVELIN